

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL**  
**du mardi 27 JUIN 2017 à 20h30**

Etaients présents : Alain FONTAINE, Monique SAINT LEGER, Michel MEUNIER, Didier BEAUJOUAN, Patrick CARPOPHORE, Alain MOUROCOQ, Nadine HAIE, Muriel LEBLANC, Jean-Michel MARIE

Etait absente excusée : Catherine CARRY,

Etait absent : Gilles VARON

Ordre du jour : abrogation de la carte communale et approbation du PLU – convention avec NcPA sur l'instruction des actes d'urbanisme – travaux de toiture à l'ancienne école : choix de l'entreprise, demande de subvention, emprunt - questions et informations diverses.

Secrétaire de séance : Mme Saint-Léger

Le compte rendu de la réunion du 06/06/2017 n'ayant pas fait l'objet d'observations, est approuvé.

**abrogation de la carte communale et approbation du PLU**

Le dossier de PLU, modifié des observations présentées et retenues par la commission d'urbanisme lors de sa dernière réunion avec le bureau d'études Planis, est prêt à être approuvé. Après un dernier rappel de la procédure suivie depuis la décision d'engagement, le conseil municipal adopte le projet de PLU tel qu'il est aujourd'hui présenté.

Le conseil municipal abroge également la carte communale.

**instruction des actes d'urbanisme**

Convention avec la communauté de communes : sujet reporté à une date ultérieure.

**Travaux de toiture**

La réfection de toitures envisagée concerne les bâtiments annexes au logement de l'ancienne école, dont essentiellement la salle de classe. Les devis reçus demandent un examen plus approfondi, notamment sur les délais d'intervention. Ces travaux peuvent bénéficier d'une aide du conseil départemental à hauteur de 8000€, et faire l'objet d'un emprunt, les taux restant exceptionnellement bas actuellement. La commune ne supporte aujourd'hui aucun emprunt et sa trésorerie permet d'assumer les autres dépenses prévues au budget, sans que la charge de cet emprunt ne remette en cause les autres projets qui pourraient être réalisés l'an prochain. Après discussion le conseil municipal décide donc de donner suite au projet de travaux, en demandant une aide au conseil départemental et en recourant à l'emprunt. Le choix de l'entreprise devra être fait en septembre au plus tard.

**Questions et informations diverses.**

\* Pour les travaux de voirie du Chemin de Bernières un premier devis donne une idée du coût du busage à réaliser et de la reprise de chaussée sur une partie. Afin de préparer le dossier de subventions pour 2018 il faudrait finaliser le projet en octobre prochain.

La séance est levée à 22h.

la secrétaire de séance, Monique Saint-Léger